

Envoi : 10/07/2018  
Réception par le Préfet : 10/07/2018  
Publication : 13/07/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2018-7-10-2

**Séance** du vendredi 6 juillet 2018

**CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE  
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU HAUT-RHIN EN FAVEUR DU LIEU D'ACCUEIL  
ENFANTS PARENTS TROIS PETITS POINTS DE MUNSTER  
DU 01/01/2018 AU 30/12/2021**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. ADRIAN, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**ABSENT :**

M. TRIMAILLE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.  
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.  
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-10-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de la solidarité,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la 10<sup>ème</sup> Commission Solidarité famille, insertion et logement lors de sa réunion du 15 juin 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention d'objectifs et de financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin en faveur du Lieu d'Accueil Enfants Parents « Trois Petits Points » à Munster, pour les années 2018 à 2021,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention jointe en annexe à la présente délibération,
- Précise que les recettes seront encaissées sur le programme G622, chapitre 74, fonction 41, nature 74788, service 010.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité